

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

SARL 2 A ECHAFAUDAGE
SARL A RESPONSABLE LIMITEE
CAPITAL :400 000€
4 Avenue Henri Barbusse
93700 Drancy
RCS BOBIGNY 853527901

Le 30 JUIN 2025

Les associés de la société 2A Echafaudage ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

Monsieur SAID AIT ALI 100 parts

Monsieur SAID AIT ALI , associé gérant, préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

Monsieur SAID AIT ALI, préside la réunion.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau :

- Les statuts de la société,
- La copie des convocations,
- L'ordre du jour de l'assemblée,
- Le texte des résolutions proposées par la gérance,

- Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant.

- **Appel du projet d'augmentation de capital.**

Première résolution

Après avoir pris connaissance du projet d'augmentation de capital proposé par le Président, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital pour le porter à 580 000 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réaliser cette augmentation de capital

- En procédant à une incorporation des réserves pour un montant de 180 000€,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts augmentation de capital comme suit :

*Suite à l'augmentation du capital du 30/06/2025, le capital social est fixé à la somme de **580000 €** et divisé en **100 parts** de 5800 € chacune, intégralement libérées, numérotées de **1 à 100** et attribuées en rémunération de leurs apports, savoir :*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Le Gérant

